



MAIRIE
DE
SAINT-PIERRE DE MEZOARGUES
13150

Téléphone : 04 90 43 93 42
Télécopie : 04 90 43 90 33

COMPTE-RENDU

Conseil municipal de la commune de Saint-Pierre de Mézoargues du Jeudi 8 avril 2021 à 17h00 en mairie

1

Présents : Laurie PONS, Jean-Christophe AUDIBERT, Florence DE CAMARET, Sylvie GREGOIRE, Thibault KERHOAS, Sophie LAFFORGUE, Virginie SERVAN-SCHREIBER.

Excusé(s) : Muriel ANDRES, Ghislain SABATIER

Président de Séance :

Laurie PONS

Secrétaire de séance :

Florence DE CAMARET

Ouverture de la séance à 17H05

Ordre du jour

Désignation d'un(e) secrétaire de séance :

Florence DE CAMARET

1) Approbation du compte rendu du conseil municipal du vendredi 5 mars 2021

Vote à l'unanimité des membres présents.

2) Délibération n°12/2021 : délibération portant approbation du compte de Gestion 2020

Madame le Maire présente aux élus le budget de l'exercice 2020 et le compte de gestion transmis par le comptable public.

Madame le Maire confirme que le receveur a bien repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui des titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés.

Vote à l'unanimité des membres présents.

3°) Délibération n°13/2021 : délibération relative à l'approbation du Compte Administratif 2020

L'article L. 2121-14 du CGCT prévoit que le conseil municipal est présidé par le maire et, à défaut, par celui qui le remplace. Dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote.

Madame le Maire dont le compte administratif est soumis à l'approbation du conseil présente le compte administratif et sort de la salle.

011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	75 434,20	
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	143 458,49	
013	ATTENUATION DE CHARGES		17 120,18
014	ATTENUATION DE PRODUITS	11 240,00	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	45 782,81	
66	CHARGES FINANCIERES	1 214,87	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	103,75	
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	0,00	0,00
70	VENTES PDS FAB., PRES DE SERVICES MARCH		28 045,13
73	IMPOTS ET TAXES		225 807,67
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		61 705,03
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		25 930,67
76	PRODUITS FINANCIERS		1,41
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		2 523,71
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT		277 234,12	361 133,80
RESULTAT		83 899,68	
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	149 292,33
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00	264 772,10
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		500,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	33 367,54	
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	0,00	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	541 007,92	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		
26	Créances		
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	0,00	0,00
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT		574 375,46	414 564,43
RESULTAT		-159 811,03	
RESULTAT GLOBAL		-75 911,35	

RESULTAT GLOBAL 2020 : - 75 911.35 €

Vote à la majorité des membres présents.

Madame le Maire réintègre la salle du Conseil.

4°) Délibération n°14/2021 : délibération relative à l'affectation du résultat de l'exercice

Madame le Maire expose au Conseil qu'il convient de se prononcer sur l'affectation du résultat constaté au compte administratif 2020 du budget principal :

Résultat de la section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	83 899.68
Résultat reporté de l'exercice antérieur	66 842.39

<i>Résultat de clôture à affecter</i>	150 742.07
Besoin de financement de la section d'investissement	
Résultat de l'exercice de la section d'investissement	-159 811.03
Résultat reporté de l'exercice antérieur	72 149,29
Résultat cumulé d'investissement	- 87 661.74
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	
Recettes d'investissement restant à réaliser	
Soldes des restes à réaliser	
<i>Besoin de financement</i>	87 661.74
Affectation du résultat de la section de fonctionnement	
Virement à la section d'investissement	97 661.74
Excédent reporté à la section de fonctionnement	53 080.33

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal de bien vouloir affecter 53 080.33 € à la section de fonctionnement 2021 et 97 661.74 € à la section d'investissement 2021 au compte 1068 afin de couvrir le besoin de financement

Voté à l'unanimité des membres présents.

5°) Délibération n°15//2021 : délibération portant vote du budget 2021

Madame le Maire distribue aux élus un état des indemnités perçues par les adjoints et le maire comme l'exige la loi.

Madame la Maire présente ensuite à son conseil le budget 2021 de la commune :

CHAPITRE	LIBELLE	OUVERTURES BUDGETAIRES	
		DEPENSES	RECETTES
002	DEFICIT OU EXCEDENT REPORTE		53 080,33
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	128 658,23	
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	128 792,00	
013	ATTENUATION DE CHARGES		12 000,00
014	ATTENUATION DE PRODUITS	8 674,00	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	44 429,91	
66	CHARGES FINANCIERES	1 001,81	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	6 000,00	
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		
70	VENTES PDTS FAB., PRES DE SERVICES MARCH		4 852,00
73	IMPOTS ET TAXES		212 998,74
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		8 279,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		25 865,88
7621	PRODUITS FINANCIERS		
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		480,00
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT		317 555,95	317 555,95
RESULTAT		0,00	
001	DEFICIT OU EXCEDENT REPORTE	87 661,74	
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS, RESERVES dont TVA		175 661,74
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		160 775,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	25 000,00	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	223 775,00	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		
26			
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE	0,00	0,00
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT		336 436,74	336 436,74
RESULTAT		0,00	

Madame le Maire rappelle aux élus les éléments du débat d'orientation budgétaire à savoir : cantonner les dépenses au nécessaire et à l'indispensable. Il est très important que la commune recrée une épargne.

Vote à l'unanimité des membres présents.

6°) Délibération n°16/2021 : délibération portant vote du taux des taxes 2021

Madame le Maire présente à l'assemblée la réforme fiscale liée à la suppression de la taxe d'habitation.

A compter de 2021, la commune ne percevra plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Cette perte de ressource est compensée par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties.

Les communes sont donc amenées à voter un taux communal de référence de taxe foncier sur les propriétés bâties. Ce taux de référence est égal à la somme du taux communal fixé par les assemblées délibérantes en 2020 additionné au taux départemental de la TFPB à savoir :

Taux communal de la TFPB 2020 : 11.11 %

+

Taux départemental de la TFPB 2020 : 15.05%

En conséquence le taux de référence de la taxe foncier bâti 2021 sera de 11.11 % + 15.05 % = 26.16%

Les taux 2021 sont donc fixés aux valeurs suivantes :

Taxe Foncière bâti : **26.16 %**

Taxe Foncière non Bâti : **35.67 %**

Madame le Maire fait part aux élus de son souhait de communiquer auprès des administrés à ce sujet. Bien que pour eux cette modification soit transparente, il lui importe d'être la plus transparente possible auprès de ses administrés.

Vote à l'unanimité des membres présents.

7°) Délibération n°17/2021 : délibération relative à la demande de subvention à l'Etat dans le cadre des travaux de l'école

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que l'école du village a été construite en 1954 et nécessite d'importants travaux de rénovation intérieure comme extérieure.

Bien que des économies aient été faites grâce à l'investissement de membres du conseil comme le lessivage des murs, la peinture du préau..., d'importants travaux restent encore effectuer.

Des devis ont été demandés à différentes entreprises pour la réfection des peintures, des sols, des sanitaires mais aussi la grille extérieure. Le coût total s'élève à 65 000,00 € HT.

La commune souhaite financer ce projet suivant le Plan de financement prévisionnel suivant :

Coût prévisionnel :	65 000.00 € HT (100%)
Subvention DSIL :	45 500.00 € HT (70%)
Autofinancement de la commune :	19 500.00 € HT (30%)

La commune sollicite donc pour son projet de financement l'aide de l'Etat, dans le cadre de la DSIL, pour un montant de 45 500.00 euros HT ce qui représente 70% du montant estimé des travaux.

Vote à l'unanimité des membres présents.

8°) Questions diverses :

Centrales villageoises

Compte Epargne Temps et Règlement Intérieur

Convention APE

Stationnement d'une caravane chemin de Capau

SOCOTEC

Location de matériel

Fermeture de l'école pendant le COVID

Gel des agriculteurs

Fin de séance à 19h22.